



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 12 décembre 2024

Objet de la délibération

**REVERSEMENT DES SUBVENTIONS CAF AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE
L'ANNEE 2023**

Le douze décembre deux mille vingt-quatre à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le cinq décembre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

André HARTEREAU pouvoir à Philippe PERRONNO .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Pascal LE LIBOUX désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Service Politique de la Ville

N° 2024.12.010

REVERSEMENT DES SUBVENTIONS CAF AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Rapporteur : Nadia SOUFFOY

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Morbihan a notifié l'attribution d'un montant de 9 060 € dans le cadre de la politique de la ville 2023.

| Porteur de Projet | Action | Subvention CAF PDLV |
|---|---|---------------------|
| Cordée-Cordage – Monter à bord | Monter à bord | 2000€ |
| Cordée-Cordage – Prendre de la hauteur et trouver son équilibre | Prendre de la hauteur et trouver son équilibre | 2000€ |
| Chouette Coop | Promouvoir les ateliers de lecture | 1000€ |
| J'ai vu un documentaire | Journal de quartier Vidéographique | 500€ |
| Hennebont Lochrist Handball – | Activités autour du handball dans le quartier de Kerihouais | 1000€ |
| PIMMS | Permanence d'accès aux droits | 1000€ |
| Optim-ism | Ateliers vélos itinérants - Syklett | 500 |
| Optim-ism | Aux Herbes citadins | 500€ |
| Stetho'scop | Démarche participative en santé sur le QPV d'Hennebont | 560€ |

Les financements octroyés sont versés en totalité à la ville d'Hennebont, à laquelle il appartient de reverser les montants alloués aux associations bénéficiaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu le contrat de ville de Lorient Agglomération signé le 11 juillet 2015

Vu l'avis du Bureau Municipal du 18 novembre 2024

Vu l'avis de la Commission « Vie » du 26 novembre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le reversement des sommes octroyées par la CAF aux associations bénéficiaires
- **DIT** que la dépense est inscrite au compte 65748

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération, et 1 non votant(s) (Laure LE MARÉCHAL),

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ